



Numéro 06-2019  
Secrétariat Général

Réf. : YV/SD

Paris, le 8 janvier 2019

**Aux Secrétaires Généraux des :**

Unions Départementales  
Fédérations Nationales

**Aux membres du CESE**  
**Aux membres des CESER**

---

## GRAND DÉBAT CITOYEN

---

Chers camarades,

En réponse à la crise actuelle, le Premier ministre a annoncé, le 4 décembre devant l'Assemblée Nationale, l'organisation d'un débat qui devait porter sur la fiscalité et les services publics. Il a été élargi par le Président de la République lors de son intervention télévisée du 10 décembre.

Le conseil des ministres du 12 décembre en a fixé les thèmes :

- **La transition écologique,**
- **La fiscalité,**
- **La démocratie et la citoyenneté,**
- **L'organisation de l'État et des services publics.**

Un cinquième thème, qui avait été annoncé par le Président sur la question de l'identité et de l'immigration, a été formellement retiré (FO était intervenue en ce sens).

Lors de son allocution télévisée, le Président de la République a ajouté qu'il « écrirait [aux français] dans quelques jours pour en préciser les attentes ».

Ce Grand Débat devrait être piloté par la CNDP (Commission nationale du débat public) qui a été saisie par le Premier ministre le 14 décembre dernier. Présidée par l'ancienne ministre Chantal Jouanno, la CNDP est une autorité indépendante comme la CNIL, la CNCDH ou le Défenseur des droits.

Dans sa décision, la CNDP a rappelé les principes fondamentaux sur lesquels le débat devrait être organisé : « *neutralité et indépendance des organisateurs, égalité de traitement des participants, transparence dans le traitement des résultats* », tant en ajoutant qu'il revient « *au seul gouvernement*

*de déterminer ses attentes et la manière dont il répondra à l'ensemble des attentes et propositions exprimées ».*

La présidente de la CNDP a publiquement ajouté « *que [les] quatre thèmes ne sont pas exclusifs* », et, interrogée sur la possibilité d'évoquer « *les questions liées à la laïcité, à la religion, à l'islamisation de la société* », elle a répondu selon l'AFP que les français seraient « *libres d'apporter toutes ces questions s'ils estiment que c'est légitime* ».

Dans une lettre adressée en décembre à Matignon, la CNDP avait aussi indiqué qu'elle « *veillera(it) à ce que les réunions* » ne soient pas des « *meetings politiques* ».

Toujours selon la Présidente de la CNDP, le rôle de la commission « *c'est de faire une photographie et de donner à voir ce que la population française vit et ce qu'elle propose* ».

## **MODALITES DU DEBAT**

Le grand débat se déroulera jusqu'à mi-mars 2019.

Une plate-forme numérique et une équipe dédiée vont être mises en place par la CNDP. Cette plate-forme permettra aux initiateurs de s'inscrire, aux citoyens de connaître les lieux où auront lieu les réunions, mais aussi à tout un chacun de pouvoir déposer des contributions.

Le Premier ministre a également indiqué vendredi 21 décembre que des Français seraient tirés au sort dans chaque région pour participer à des conférences organisées dans le cadre du grand débat.

Le processus débouchera sur des « *décisions qui devront être prises par le Parlement* ».

D'ores et déjà, des mairies ont ouvert des « cahiers de doléances » pour leurs administrés depuis début décembre. L'Association des maires ruraux de France (AMRF) a mis en place une plateforme numérique intitulée « *opération Mairie ouverte* ». Cette plateforme permet de faire part d'une « idée » ? Les sujets qui sont ainsi proposés sont par exemple : fiscalité et handicap, harcèlement scolaire, point d'indice fonction public gelé, suppression des retraites aux immigrés rentrés dans leurs pays d'origine et immigration, réindexation des retraites, RIC et assemblée citoyenne contrôlant les élus et leurs rétributions, fiscalité des personnes seules, taxe foncière, réseau ferré en territoire rural, allègement des classes, transition énergétique et éoliennes, arrêts des débats sociétaux (PMA, genre, ...), libération du poids des lois et des normes, ...

## **FO ET LE GRAND DEBAT**

Ce grand débat se veut une réponse du gouvernement à la crise dites des « gilets jaunes ». Il s'adresse de fait aux citoyens.

FO a toujours refusé d'être considérée comme un « corps intermédiaire », qui aurait pour vocation une médiation entre des intérêts contradictoires a fortiori quand ils dépassent le cadre du rapport entre d'une part les salariés et d'autres parts les employeurs et pouvoirs publics.

Lors de la réunion à l'Élysée, le 10 décembre dernier, qui associait les interlocuteurs sociaux et les représentants des collectivités territoriales et des trois assemblées (Assemblée nationale, Sénat et CESE), nous avons clairement précisé à quel titre nous nous exprimons : porteurs du mandat confié par les syndicats et de l'attente des adhérents ainsi que des salariés qui apportent leurs suffrages aux listes FO lors des élections professionnelles. Tout en rappelant que « *le mouvement syndical des*

*travailleurs ne peut s'isoler dans la nation » et considérant « que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique », nous avons donc précisé que nous nous exprimons du point de vue des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés, nous référant aux statuts confédéraux.*

Nous avons aussi souligné à plusieurs reprises, avant que ne soit annoncé le grand débat, que ses thèmes étaient des sujets sur lesquels, de longue date, la confédération FO porte des revendications et a opposé la nécessité d'un débat démocratique effectif face aux politiques conduites au nom des seules contraintes économiques imposée par modèle libéral.

Il en est ainsi du service public et de la fonction publique concernant les besoins et donc les moyens nécessaire en regard ; de la nécessaire clarification des responsabilités et des financements en matière de protection sociale collective, de paritarisme et du salaire différé ; de la fiscalité où FO porte la revendication du rétablissement d'une fiscalité progressive appuyée sur le revenu et non essentiellement comme aujourd'hui sur une contribution proportionnelle (CSG) ou l'impôt indirect (TVA, TICPE) ; et, plus récemment, sur la question du climat, la défense d'une approche fondant la transition écologique sur la justice sociale.

Ce sont autant de questions, comme celles des migrations ou d'autres qui pourraient surgir au cours de ce débat, sur lesquelles nous avons aussi été amenés à nous exprimer, en particulier au sein du CESE et des CESER en tant que représentant FO.

Cela conforte ce que nous disons quant au fait que la crise actuelle doit interroger les pouvoirs publics comme les employeurs sur les conséquences de la non-écoute des syndicats et du dialogue social impliquant syndicats et organisations d'employeurs.

#### **DEBAT, PETITION, CESE ET CESER**

Concernant les modalités du grand débat et son caractère dit de démocratie participative et sa forme pétitionnaire, FO avait été une des rares organisations représentées au sein du CESE à émettre des réserves sur la saisine par pétition du CESE, introduite par la réforme constitutionnelle de 2008. Nous avons alors souligné qu'une pétition est toujours le produit de l'initiative d'une organisation ou d'un groupe de pression... ou désormais, ce qui soulève d'autres questions, de la dynamique des réseaux sociaux internet. La pétition peut aussi relever d'une logique référendaire, à l'image de son utilisation dans certains pays, et conduire à opposer la démocratie directe à la démocratie parlementaire ou représentative. Cela peut conduire à des risques réels d'instrumentalisation sur certains sujets (peine de mort, immigration, ...). Il est, de ce point de vue, éclairant que l'initiative récente du CESE, dans le cadre du grand débat, d'ouvrir une plateforme de recueil de propositions et de votes sur les propositions ainsi émises, ait produit comme premier résultat un soutien majoritaire à l'abrogation de la loi sur le mariage pour tous, sujet qui avait déjà fait en son temps polémique à la suite de la seule pétition, allant dans le même sens, déposée pour saisine au CESE.

Les CESER et le CESE devraient être sollicités pour participer aux échanges, notamment pour formuler des propositions sur les thèmes proposés. Il est important de rappeler que les représentants FO siègent dans les CESER désignés par FO et donc au titre de FO. Il leur revient donc d'intervenir à ce titre et de relayer les positions confédérales.

Nous vous tiendrons informés des suites qui seront données à l'organisation de ce grand débat,

Amitiés syndicalistes,

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire Général